

Mémoire pour le budget fédéral de 2019

Présenté par la Fédération canadienne des associations de bibliothèques

Le 3 août 2018

RECOMMANDATIONS

1. Investir 50 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour appuyer un fonds d'investissement ciblé pour la mise à niveau des bibliothèques qui élargira l'accès à l'information pour les groupes vulnérables.
2. Augmenter le soutien fédéral à 30 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour des formes d'œuvres accessibles qui amélioreront l'accès à l'information pour les Canadiens ayant une déficience perceptuelle.
3. Investir 1 million de dollars au cours des cinq prochaines années pour soutenir le tarif des livres de Postes Canada, qui permet le transport des documents partagés aux bibliothèques à un coût gérable.
4. Investir 5 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour soutenir la formation des professionnels autochtones en offrant du financement pour les bourses et les stages, pour l'intégration des connaissances des Autochtones dans les programmes professionnels et techniques à l'intention des professionnels en bibliothéconomie et de l'information nouveaux et actuels, et pour l'éducation portant sur les connaissances des Autochtones et les protocoles culturels et leur intégration dans les services de bibliothèque ainsi que pour de nouveaux programmes destinés à protéger et préserver les connaissances des Autochtones de manière enrichissante.

CONTEXTE

La Fédération canadienne des associations de bibliothèques (FCAB-CFLA) est la voix nationale des associations de bibliothèques du Canada. Notre but est de promouvoir l'excellence des bibliothèques au Canada, de promouvoir les valeurs des bibliothèques et la valeur des bibliothèques et d'influencer les politiques publiques nationales et internationales qui ont une incidence sur les bibliothèques et leurs collectivités.

La compétitivité du Canada dépend non seulement de la création d'un environnement propice à la prospérité des entreprises, mais aussi de la possibilité pour tout le monde de profiter des nouveaux débouchés dans l'économie du savoir. L'accès à l'information, aux outils et aux services qui favorisent la créativité et le progrès est essentiel, et les bibliothèques du Canada sont des chefs de file en ce sens.

Les bibliothèques du Canada partagent la mission de préserver et de diffuser le savoir et le patrimoine du Canada, un élément essentiel d'un pays innovateur, productif et tourné vers l'avenir. Les taux élevés de scolarisation, de littératie et de numératie au Canada et l'accès largement accessible à Internet, entre autres avantages, soutiennent notre compétitivité depuis des décennies. Cependant, il est important de noter que ces avantages ne se font pas sentir équitablement dans toutes les collectivités du Canada. Notre pays sera plus concurrentiel au cours des prochaines années si nous accordons la priorité à l'accès à l'information, aux programmes et aux services dans les bibliothèques du Canada, qui servent directement les collectivités en bâtissant le capital humain, en favorisant le progrès et en comblant les inégalités persistantes.

Nos institutions ont été en mesure d'offrir du soutien à beaucoup de gens, mais nous ne sommes toujours pas en mesure d'aider tout le monde. Les priorités suivantes pour le budget fédéral de 2019 visent cet objectif.

Appui à un fonds d'investissement ciblé pour les bibliothèques

Les bibliothèques sont des espaces qui favorisent l'accès universel. Qu'elles soient anciennes ou nouvelles, les bibliothèques sont les pierres angulaires d'une société démocratique dont les collections et les services répondent aux besoins personnels et collectifs et offrent un espace communautaire de discussion et d'exploration. Ce sont des centres de connaissances où la culture canadienne est découverte, utilisée et partagée sous toutes sortes de formes afin que les personnes ayant des besoins divers puissent avoir accès à une vaste gamme de renseignements. Les bibliothèques ont équilibré les coûts des nouvelles technologies et de la croissance des collections avec la nécessité d'offrir une programmation davantage axée sur la collectivité, tout en faisant la promotion des valeurs que sont la curiosité et l'alphabétisation qui font du Canada un pays bien éduqué et productif. En plus de fournir un accès aux ressources, les bibliothèques permettent aux individus et aux groupes de se rencontrer et d'interagir; ce sont des endroits où les idées naissent et où les possibilités sont exploitées. Cela est particulièrement vrai pour les populations vulnérables, pour lesquelles les bibliothèques peuvent servir de points d'ancrage collectifs¹. Les bibliothèques constituent des espaces importants pour enseigner des compétences numériques de base aux groupes vulnérables qui n'auraient peut-être pas autrement accès à des ressources, notamment

d'information, essentielles non seulement pour l'amélioration de leur vie, mais également pour trouver d'autres ressources ou un emploi et établir des liens avec la collectivité².

¹ Abbas, J.M.; Moxley, D.P. *Envisioning Libraries as Collaborative Community Anchors for Social Service Provision to Vulnerable Populations*. Practice: Social Work in Action.

<http://www.tandfonline.com/doi/pdf/10.1080/09503153.2015.1135891>. [en anglais seulement] Consulté le 10 juillet 2018.

² Brimacombe, K. "Public Libraries and the Homeless" in *The Information Policy Blog*.

<https://bclainfopolicycommittee.wordpress.com/2012/04/30/public-libraries-and-the-homeless/>. [en anglais seulement] Consulté le 10 juillet 2018.

Les bibliothèques alimentent le potentiel des collectivités qu'elles desservent; il est donc troublant de constater que les installations des bibliothèques au Canada se détériorent et que beaucoup risquent de connaître le même sort. Les réseaux de bibliothèques et les bibliothèques secondaires qui ont été créés il y a des décennies continuent de répondre aux besoins des populations croissantes qui ont des attentes beaucoup plus élevées en matière de collections, de services et d'accès aux nouvelles technologies. Cela signifie qu'à mesure que les budgets se resserrent et que les obligations augmentent, l'entretien des immobilisations est régulièrement reporté. En Ontario seulement, l'obligation en matière d'infrastructure s'élevait à 1,4 milliard de dollars en 2011³. L'appui à la modernisation de l'infrastructure des bibliothèques se traduira également par un appui au programme de recherche et d'innovation du Canada.

La FCAB-CFLA demande au gouvernement fédéral ***d'investir 50 millions de dollars dans un Fonds d'investissement pour la modernisation des bibliothèques, qui permettra aux bibliothèques de tous types et dans toutes les collectivités, d'élargir l'accès à l'information aux groupes vulnérables qui cherchent à utiliser les services et les ressources disponibles dans les bibliothèques du Canada.***

SOUTIEN FÉDÉRAL ACCRU POUR DES FORMES D'ŒUVRES ACCESSIBLES AU PROFIT DES CANADIENS AYANT UNE DÉFICIENCE PERCEPTUELLE

La FCAB-CFLA appuie l'approche du gouvernement visant à permettre aux personnes handicapées, en particulier celles qui ont une déficience perceptuelle, de participer pleinement à notre société et à l'économie canadienne. Si nos membres ont été encouragés par le fait que le gouvernement s'est engagé à présenter une loi fédérale sur l'accessibilité, ils comprennent également que la *Loi sur l'accessibilité au Canada* se limite à éliminer les obstacles à l'accessibilité dans les domaines de compétence fédérale.

La communauté des bibliothèques du Canada reconnaît que l'accès au savoir, à l'information, aux services et à la culture est au cœur de notre mission et chevauche les piliers de la compétitivité canadienne. Au-delà des avantages pour les Canadiens handicapés, tout effort visant à améliorer l'accessibilité et à renforcer l'autonomie de ce groupe intégral aura des avantages considérables pour tous les Canadiens grâce à une plus grande inclusion et productivité.

³ Fédération des bibliothèques publiques de l'Ontario; *Capital Needs Analysis*. <http://foppl.ca/media/2013/06/Capital-Needs-Analysis-Final-Report-19DEC2011.pdf>. [en anglais seulement] Consulté le 10 juillet 2018.

En 1993, un forum national a été tenu pour souligner la nécessité d'établir des lignes directrices pour les bibliothèques au service des personnes handicapées. Par conséquent, les *Canadian Guidelines on Library and Information Services for People with Disabilities* ([TRADUCTION]Lignes directrices canadiennes sur les services de bibliothèque et d'information pour les personnes handicapées) ont été rédigées. Comme l'a attesté l'Organisation mondiale de la santé, ces lignes directrices reconnaissent également que le nombre de personnes handicapées augmente en raison de la croissance démographique, des progrès médicaux et du processus de vieillissement, et que la prévalence de l'incapacité augmente constamment avec l'âge. Ce document a été mis à jour en 2016.

L'élimination des obstacles représente une étape cruciale. L'adhésion du Canada au Traité de Marrakech en constitue un exemple remarquable. Notre pays est devenu le vingtième pays à adhérer au Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées. Cette mesure représente l'élimination bien intentionnée d'un obstacle, mais elle démontre également la nécessité d'un soutien supplémentaire. Bien que certains fonds aient été mis à la disposition des 3 millions de Canadiens incapables de lire les imprimés pour créer des documents publiés sous une forme non traditionnelle, de nombreuses institutions font face à des contraintes financières pour atteindre cet objectif. L'objectif du traité et le projet de loi sont néanmoins très nobles.

Les bibliothèques de tout le Canada sont motivées depuis des décennies à régler les problèmes d'accessibilité, mais beaucoup n'ont pas les ressources nécessaires pour mettre en œuvre des plans qui réduiront les obstacles. **Par conséquent, nous demandons au gouvernement fédéral d'augmenter son soutien à 30 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour des formes d'œuvres accessibles qui amélioreront l'accès à l'information pour les Canadiens ayant une déficience perceptuelle.** En finançant la création d'autres formes d'œuvres, le gouvernement améliorera directement l'accès à l'information pour les Canadiens et, par conséquent, notre compétitivité à l'échelle internationale.

Appui à la Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes (documents de bibliothèque)

Les bibliothèques de tous formats dépendent de la capacité de développer des réseaux entre les établissements pour favoriser l'emprunt et maximiser l'impact de leurs collections. L'un des outils les plus utiles à cette fin a été le tarif de bibliothèque offert par l'entremise du Service canadien des documents de bibliothèque administré par les bibliothèques. Ce service est accessible aux bibliothèques publiques reconnues, aux bibliothèques universitaires ou à d'autres bibliothèques gérées par des organismes ou des associations sans but lucratif à usage public au Canada.

En 2017, Postes Canada a imposé des restrictions importantes à la capacité des bibliothèques de créer des comptes dans les Outils électroniques d'expédition. Toutes les bibliothèques qui traitent des volumes inférieurs à 5 000 articles ne sont plus en mesure de créer des comptes qui permettent la facturation mensuelle, ce qui crée des obstacles pour la grande majorité des bibliothèques.

Par la même occasion, Postes Canada a annoncé qu'elle augmenterait ses tarifs d'expédition de documents de bibliothèque d'une moyenne pondérée de 5 %. Le tarif pour bibliothèques a allégé le

fardeau de façon importante; toutefois, les augmentations régulières et la réduction des services ont limité la capacité des bibliothèques de partager des documents, une fonction qui est au cœur de leur mandat.

La FCAB-CFLA recommande au gouvernement fédéral d'investir 1 million de dollars au cours des cinq prochaines années pour soutenir le tarif des livres de Postes Canada et le Service canadien des documents de bibliothèque.

SOUTIEN À LA FORMATION DES PROFESSIONNELS AUTOCHTONES ET À L'ÉDUCATION DES AUTOCHTONES DANS LES SERVICES DE BIBLIOTHÈQUE AFIN DE PROTÉGER ET DE PRÉSERVER LE SAVOIR AUTOCHTONE

Une grande partie des connaissances historiques, culturelles, linguistiques et matérielles des peuples autochtones ont été conservées par des bibliothèques, des archives, des musées et des centres de documents. Le savoir autochtone devrait être préservé et protégé dans divers médias pour être utilisé par les générations actuelles et futures de manière respectueuse et sensible. Il est primordial de consulter les communautés autochtones en ce qui concerne le respect des protocoles appropriés d'accès et de soins pour leurs dossiers culturellement sensibles. En soutenant les Autochtones par des bourses d'études ou des stages de formation en bibliothéconomie, que ce soit au niveau du baccalauréat ou des cycles supérieurs (MBSI), et d'études sur le savoir autochtone et les protocoles culturels au sein de la communauté des bibliothèques et de l'information en collaboration avec les groupes autochtones, le gouvernement fédéral sera en mesure d'agir dans le cadre de l'appel à l'action n° 7 de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, où l'on demande au gouvernement fédéral d'élaborer une stratégie conjointe « pour combler les écarts en matière d'éducation et d'emploi entre les Canadiens autochtones et les Canadiens non autochtones ». Ce processus aura des répercussions sur les politiques en matière de droit d'auteur, mais il créera inévitablement des possibilités d'emploi pour les Premières Nations, les Métis et les Inuits dans les bibliothèques et les installations d'archives partout au Canada.

Selon la recommandation n° 7 du Rapport du comité de vérité et réconciliation de la FCAB-CFLA, les bibliothèques ont un rôle à jouer pour « accroître les possibilités pour les bibliothécaires, les archivistes et les professionnels de l'information autochtones ainsi qu'inclure les épistémologies autochtones dans la profession de bibliothécaire et d'archiviste au Canada par plusieurs moyens : pédagogie culturellement appropriée, pratiques de recrutement, formation professionnelle et continue et formation interculturelle en collaboration avec des intervenants et des partenaires autochtones locaux ». ⁴ Les peuples autochtones devraient recevoir un soutien pour la formation de professionnels dans tous les domaines qui contrôlent l'interprétation et la préservation de leurs traditions, de leur histoire, de leur langue et de leurs arts ⁵.

⁴Camille Callison, "Indigenous Peoples' New Canoe," in *Aboriginal and Visible Minority Librarians: Oral Histories from Canada*, ed. Deborah Lee and Mahalakshmi Kumaran (Lanham, Maryland: Rowman and Littlefield, 2014), 144. [en anglais seulement]

⁵http://cfla-fcab.ca/wp-content/uploads/2017/06/CFLA-FCAB-Truth-and-Reconciliation-Committee-Report-Recommendations-Executive-Summary_fr.pdf Consulté le 10 juillet 2018.

Il est essentiel que les communautés autochtones participent au processus et qu'elles enseignent aux autres membres de la communauté l'accès à leurs artefacts et à leur savoir culturels. Le fait de soutenir la formation des professionnels autochtones en matière de services de bibliothèque et de méthodes d'archivage leur permettra de récupérer et de stocker de l'information et des documents à l'usage de la collectivité et pour la jouissance de celle-ci.

La FCAB-CFLA recommande au gouvernement fédéral d'investir afin d'appuyer l'éducation sur le savoir et les protocoles autochtones dans les services de bibliothèque qui se traduiront par la protection et la préservation respectueuses de tous les types de savoirs autochtones.